

ACTUALITÉS ..... p.1

DOSSIER ..... p.2

Paysage et diversité :  
l'évolution récente de la Sologne

LA PAROLE À ..... p.3

Martial Gicquel,  
directeur du domaine de ChalèsQUESTIONS/  
RÉPONSES ..... p.3

ZOOM SUR ..... p.4

Les prairies naturelles de fauche,  
des milieux d'intérêt européen

La lettre

# Natura 2000 SOLOGNE

N°5 juin 2013

## Edito

Par Charles-Antoine de Vibraye



**N**atura 2000 est longtemps apparu comme un épouvantail considéré par les uns comme une inutile tracasserie administrative et par les autres comme une atteinte directe au droit de propriété. Sur ce dernier point, doit-on encore rappeler que les mesures conservatoires prévues (charte et contrats) ne peuvent être appliquées qu'avec le total consentement du propriétaire ? Il s'agit donc bien, dans ce cas là, d'un dispositif contractuel et non réglementaire !

Mon expérience sur le domaine forestier de Cheverny finira peut-être de vous réconcilier avec la démarche en Sologne.

Par la plus parfaite coïncidence, mon nouveau garde forestier a en effet rédigé un rapport de stage sur la biodiversité. Cette contribution m'a permis d'aborder Natura 2000 avec un regard plus concret. C'est ensuite, avec la précieuse collaboration du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), qu'un inventaire plus précis des habitats remarquables a été engagé. Il est vite apparu que leur maintien était impossible sans intervention. C'est pourquoi nous avons décidé d'être aidés via un contrat Natura 2000.

L'adhésion à ce type de démarche nécessite de bien prendre conscience de la valeur scientifique et patrimoniale de certains habitats naturels. Soyons fiers d'être les dépositaires de sites uniques, fragiles à l'extrême, avec des espèces rares. Laisser disparaître ces milieux, qui, comme dans le cas des tourbières, ont parfois mis plusieurs milliers d'années à se constituer, ne serait-ce pas assimilable à un crime contre la nature ?

Pardonnez-moi de forcer le trait, mais j'attends de nous, propriétaires forestiers, un véritable sursaut sylvo-écologique pour être encore plus crédibles auprès des pouvoirs publics en tant qu'acteurs de la biodiversité. Cela sans rien retirer aux autres fonctions de nos forêts, que ce soit la production ligneuse ou même la chasse.

Charles-Antoine de Vibraye,  
Président du Syndicat des propriétaires forestiers privés du Loir-et-Cher.



### EXPERTISES

#### FAUNE/FLORE-HABITATS 2013

C'est reparti pour une campagne de visites-conseils ! Organisées par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) en partenariat avec le Conservatoire botanique du Bassin parisien (CBNBP), elles portent sur les milieux d'intérêt européen sur le site Natura 2000 Sologne. Tous les propriétaires peuvent en bénéficier. Au-delà d'une meilleure connaissance de son patrimoine naturel, des pistes de gestion et des aides sont proposées. Intéressé(e) ? Il est encore temps de se manifester auprès de l'animateur, c'est gratuit et ça n'engage à rien !

(contact page 4)

### LE POINT SUR

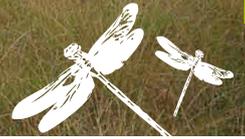
#### LES RESTAURATIONS...

Au grand dam des propriétaires concernés, plusieurs chantiers prévus sur des milieux patrimoniaux, dans le cadre de contrats Natura 2000, ont dû être reportés suite aux intempéries de ce début d'année. Par respect pour la faune, il faudra désormais attendre la mi-août pour entamer les travaux préconisés. Une nouvelle lande sèche a malgré tout pu être restaurée à Souesmes au mois de janvier.



# Paysage et DIVERSITÉ : L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOLOGNE

Lande humide en voie de boisement sur la commune de Nançay (18)



*La Sologne est décrite à juste titre comme une région forestière. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Nul besoin de remonter au Moyen-Âge pour trouver des paysages différents. Ce sont leurs vestiges riches en biodiversité que Natura 2000 incite à préserver.*

1945



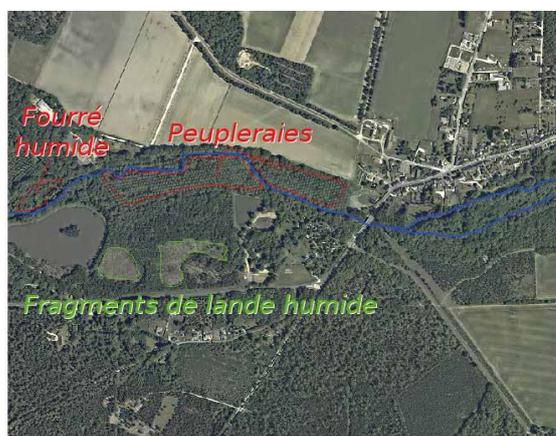
## Des changements en quelques générations

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer des photos aériennes récentes avec des clichés datant de la fin de la seconde guerre mondiale<sup>(1)</sup>. Sur l'exemple ci-contre, bien représentatif de la Sologne, les bois étaient beaucoup moins étendus, plus clairsemés et laissaient place à des landes. Les lits des cours d'eau étaient souvent occupés par des prairies humides, remplacées aujourd'hui par des boisements naturels ou artificiels et des fourrés humides.

## Une mutation liée à la déprise pastorale

Le pastoralisme, qui permettait le maintien des milieux ouverts (prairies naturelles, landes, étangs...), a disparu au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Une fermeture généralisée et une homogénéisation des paysages se sont alors opérées. Le boisement s'est fait d'autant plus vite qu'il était favorable à une nouvelle valorisation économique du territoire : la chasse au grand gibier.

2010



## Biodiversité : la grande oubliée

Au cours de cette transformation, de nombreux milieux remarquables, parfois anciens, ont disparu et de jeunes forêts pauvres en biodiversité les ont remplacés. Ainsi, de la lande humide de 15 hectares présente autrefois à Ménétréol-sur-Sauldre (voir illustration), il ne reste plus qu'un fragment d'à peine 2 hectares. Celui-ci bénéficie aujourd'hui d'une gestion conservatoire et abrite des espèces protégées. Loin de souhaiter un impossible retour en arrière, Natura 2000 vise la préservation dynamique des derniers espaces qui, en véritables patrimoines écologiques et culturels de la Sologne, hébergent des espèces devenues rares et témoignent des activités passées.

Damien Pujol  
Chef de projet  
au Conservatoire botanique national  
du bassin parisien

Évolution de l'occupation des sols sur la commune de Ménétréol-sur-Sauldre (18)

(1) en ligne sur le site Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>



## ...MARTIAL GICQUEL, DIRECTEUR DU DOMAINE DE CHALÈS



Acheté par l'Œuvre des orphelins des douanes en 1946, la propriété de 430 ha située à Nouan-le-Fuzelier (41) n'accueille pas que des classes vertes...

Ce havre de paix reçoit aussi séminaires et réceptions. Qui plus est, il est labellisé Natura 2000...

### **Quelles sont les activités pratiquées sur le domaine ?**

Outre l'accueil du public, nous conservons des activités « traditionnelles ». Nos bois sont gérés par l'ONF et les étangs sont pêchés tous les 3 à 5 ans. C'est très extensif, mais avec le Grand cormoran nous n'avons pas le choix... Il y a également une partie agricole, exploitée de façon raisonnée sur près de 40 ha. Enfin, avec la chasse, nous régulons les populations de gibier.

### **L'adhésion à la charte Natura 2000 a-t-elle modifié la gestion ?**

Oui et non... Non, car nous pouvons continuer à exploiter le domaine. Oui, car désormais nous le faisons mieux. Avant d'adhérer, nous étions déjà dans une logique respectueuse mais elle était maladroite. En signant la charte, nous avons découvert nos faiblesses

en termes d'entretien de notre patrimoine naturel. En fait, nous avons pris conscience des richesses que nous possédons. Aujourd'hui, nous souhaitons les conserver et les valoriser.

### **L'expertise gratuite des milieux naturels a-t-elle contribué à cette prise de conscience ?**

Bien sûr ! Car, même s'il y avait déjà eu des inventaires, certaines zones n'avaient pas été prospectées. Des choses qui nous étaient inconnues ont été découvertes. C'est ainsi que nous avons choisi de préserver une zone humide avec des plantes carnivores. Pour cela, un contrat Natura 2000 a été signé en complément de la charte. Nous bénéficions ainsi d'une aide financière et administrative.

### **Pensez-vous que la démarche soit accessible aux propriétaires privés ?**

Sur notre propriété, il y a l'intérêt pédagogique en plus. Mais il s'agit avant tout de protéger la biodiversité et ça, tout le monde peut le faire. Cela semble très intellectuel, mais après tout, un propriétaire qui plante 50 ha de bois fait du développement durable sans le savoir : ses petits-enfants en profiteront pour lui. Alors pourquoi ne pas en faire autant en préservant les milieux remarquables ? Dans ce cas, Natura 2000 est une bonne aide.

Merci à M. Gicquel.

J'AI PLUSIEURS MARES FORESTIÈRES À TRITON CRÊTÉ QUE JE SOUHAITE ENTREtenir. QUELLES SONT LES AIDES ACCORDÉES PAR NATURA 2000 SI JE RÉALISE MOI-MÊME LES TRAVAUX ?

G.C., propriétaire sur la commune de Theillay (41)

En présence d'un milieu ou d'une espèce d'intérêt européen\* (par exemple le Triton crêté), des aides financières peuvent être accordées si le propriétaire s'engage à entretenir ou restaurer la zone (contrat Natura 2000).

Jusqu'à présent, il était impossible de faire les travaux soi-même car les aides consistaient en un remboursement des travaux de restauration ou d'entretien sur la base de devis et de factures. Il fallait donc obligatoirement passer par un prestataire.

Dès cet été, **il va être possible de réaliser certaines actions soi-même** et être remboursé forfaitairement sur la base de barèmes régionaux. C'est justement le cas de l'entretien des mares au même titre que celui des milieux ouverts par fauche, gyrobroyage ou débroussaillage.

Exemple d'indemnités envisagées pour l'entretien des mares :

Curage : .....326 € / 100 m<sup>2</sup>

Débroussaillage des abords : .....22 € / ml

\* Contacter l'animateur du site Natura 2000 Sologne pour un diagnostic (contact page 4)



Zoom sur

# LES PRAIRIES NATURELLES DE FAUCHE : DES MILIEUX D'INTÉRÊT EUROPÉEN

Prairie mésophile de fauche sur la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre (41)

*Non semées, peu ou pas amendées, les prairies naturelles abritent une flore et des insectes remarquables. Natura 2000 propose des aides pour diagnostiquer et préserver celles qui subsistent.*

## Deux catégories de prairies : humides ou mésophiles

Les premières se trouvent en bordure de cours d'eau ou au niveau de suintements. Elles sont assez denses et caractérisées, entre autres, par la présence du Jonc à tépales aigus. Les autres sont situées sur des sols frais à secs et sont dominées par des graminées (Avoine élevée, Fromental...). Toutes deux sont situées sur des sols pauvres ; la production de fourrage qu'elles offrent est relativement limitée, d'où leur abandon au cours des 50 dernières années.

## Des milieux encore présents mais disséminés

Beaucoup de ces prairies ont été fertilisées, semées voire boisées, ce qui a causé la disparition du cortège d'espèces remarquables associées (orchidées, papillons...). Mais un certain nombre persiste dans les derniers espaces ouverts entretenus, ou dans les quelques zones agricoles gérées de manière extensive.

## Des aides via Natura 2000

La gestion idéale consiste en une fauche après le 20 juin avec export du foin. À défaut, le gyrobroyage peut être envisagé mais il laisse sur place un « mulch » qui enrichit le sol en azote et conduit à une banalisation progressive de la prairie. En s'engageant à faucher et exporter (signature de la charte), tout propriétaire est exonéré de la taxe foncière sur le non-bâti. Le surcoût du fauchage peut également être pris en charge dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (subventions de l'État et de l'Europe). Pour plus d'informations, contactez l'animateur du site Natura 2000 (coordonnées page 4). Celui-ci vous aide aussi à trouver des agriculteurs prêts à faucher ces prairies.

*Découvrez les espèces et les habitats d'intérêt communautaire présents en Sologne sur le site Web <http://sologne.n2000.fr>*

Orchis à fleurs lâches



© CRPF-IFC / G. THAUVIN

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

**Publié par :**  
Le centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre  
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS  
Tél : 02.38.53.07.91  
[www.crfp.fr/ifc](http://www.crfp.fr/ifc)  
Le CRPF est certifié ISO 14001  
**Directeur de publication :** G. de Moncuit  
Rédaction : Grégoire Thauvin  
ISSN : 2112-7883  
Dépôt légal : juin 2013

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.



Certifié ISO 14001



NATURA 2000



l'Europe en Région Centre



PEFC 10-31-1240

**Grégoire Thauvin**  
Chargé de mission  
Natura 2000 Sologne  
CRPF Ile-de-France / Centre  
[gregoire.thauvin@crpf.fr](mailto:gregoire.thauvin@crpf.fr)  
Tél : 02 38 53 65 10